

*Initiatives ministérielles*

gravité de la question des faillites dans notre pays. Au Canada, plus de 13 000 exploitations agricoles ont fait faillite au cours de l'année écoulée. Près de 60 000 entrepreneurs ont fait faillite. Ce fléau a fait des ravages dans les petites entreprises de toutes sortes, mais il a aussi fait beaucoup de mal aux gens.

Nous, membres du Nouveau Parti démocratique, demandons un tel projet de loi depuis des mois. Le gouvernement a tardé à le présenter. Je dois le féliciter d'avoir finalement eu le courage de déposer à la Chambre des communes une mesure législative pour modifier la Loi sur la faillite.

Le gouvernement libéral précédent, qui a fait face à une récession encore pire que celle-ci, n'a même pas présenté de projet de loi pour améliorer la Loi sur la faillite. Quelle honte!

Cette loi me fait penser à des gens dans ma circonscription, notamment aux employés de Brant Castings. Au début, cette entreprise a été établie par la société indienne Birla; elle a recruté un grand nombre d'employés et a connu beaucoup de succès pendant un certain temps mais, après plusieurs changements de propriétaires, elle a fini par faire faillite, laissant les travailleurs en plan.

Pour nous, cela touche au cœur même du problème de la faillite. Les travailleurs que je représente et qui travaillaient à Brant Castings n'ont pu obtenir leur paie de vacances, ni leur indemnité de départ. Dans certains cas, ils n'ont même pu obtenir les salaires que Brant Castings leur devait, malgré le fait que les propriétaires de cette entreprise continuaient à exploiter d'autres entreprises qui sont viables, ont beaucoup de biens et sont très rentables. À mon avis, c'est terriblement injuste.

Je pense aux employés de la société GTL, Glengarry Transport Limited, qui a fait faillite. J'étais assis avec des camionneurs de ma ville au bureau de leur syndicat et ils me parlaient des milliers de dollars de salaire rétroactif, d'indemnité de cessation d'emploi et de paye de vacances qu'ils ne toucheront pas parce que la société a choisi de déclarer faillite.

Dans le cas de certaines de ces entreprises de camionnage qui ont fait faillite, la situation est encore plus scandaleuse, parce qu'elles avaient d'abord ouvert des filiales aux États-Unis pour pouvoir reprendre les affai-

res de leurs filiales canadiennes avant de laisser celles-ci faire faillite.

Ce genre de chose ne devrait pas être possible au Canada.

Ce problème ne touche pas seulement les travailleurs de l'industrie ou les camionneurs. Des agriculteurs de ma circonscription sont également venus me dire qu'ils ont été acculés à la faillite. Dans le comté d'Essex, le taux de faillite chez les agriculteurs a monté en flèche ces dernières années. Aux yeux de nombreux agriculteurs, le Bureau d'examen de l'endettement agricole, qui a été établi par le gouvernement fédéral, n'est pas devenu un moyen de défense pour l'agriculteur, mais plutôt un moyen de défense pour l'établissement financier aux dépens de l'agriculteur.

• (1440)

Le projet de loi à l'étude apporte certainement une solution, et je dirai une solution sérieuse, à certains de ces problèmes. Cette mesure n'est pas suffisante à mon avis, mais elle marque des progrès importants; nous l'avons demandée et nous sommes heureux de l'avoir. L'approche utilisée comporte deux très bons éléments: il y d'abord ce respect des sociétés et cette volonté de leur donner une chance de survivre en tant qu'entreprises viables, puis il y a l'établissement d'un fonds de protection des salaires. Ce sont deux éléments très positifs.

Le projet de loi, sous sa forme actuelle, présente toutefois certains problèmes que le comité examinera, je l'espère. Le premier problème se rapporte au montant que les travailleurs peuvent retirer du fonds de protection des salaires. À mon avis, la limite de 3 000 \$, c'est-à-dire 2 000 \$ et 1 000 \$, n'est pas assez élevée. L'Ontario, qui vient juste de créer un fonds de protection des salaires, a fixé la limite à 5 000 \$ et a également prévu des subventions de beaucoup supérieures à ce que le gouvernement propose dans ce fonds de protection des salaires.

Deuxièmement, il est très important que le gouvernement étudie très attentivement la question de la priorité absolue. J'espère qu'on l'étudiera en comité comme on l'a fait au cours de l'étude préalable: sans préjugés et sans parti pris. J'espère aussi que le gouvernement acceptera les amendements qui lui seront proposés et qui viseront à mettre l'accent sur la priorité absolue.